



**PROCES VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 22 AVRIL 2021**

Heure : 19H00  
Séance : ordinaire  
Date de convocation : 15/04/2021  
Date d'affichage : 28/04/2021

Présents : M. SPAHN Thierry, Maire

Mme DELALLEAU Jocelyne ; M. BERTIN Jean ; Mme GALANDRIN Patricia ; M. de FONTENILLES Jean-Baptiste, Adjoint

M. LARUADE Patrick ; Mme VERGNORY Françoise ; M. ROBIN Marc ; Mme JORDAT Françoise ; M. DE PANDIS Antonio ; Mme DE PANDIS Nathalie ; M. LAURENT Xavier ; Mme HUMBLLOT Anne ; Mme SEDILLIERE Nadia ; M. BEAUMONT Jonathann arrivé à 18h35 ; M. REVY Nicolas

Absents excusés : Mme JUDOR Chrystèle pouvoir à Mme DELALLEAU ; Mme NIVAL ayant donné pouvoir à M. BEAUMONT

Absent : M. LOPEZ Wenceslao

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

M. DE PANDIS Antoine est nommé secrétaire de séance.

Textes :

Décret N°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire

Décret N°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Décret N°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Loi N°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et portant diverses mesures de gestion de la crise et notamment son article 6 (le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice ; un membre du conseil municipal peut être porteur de deux pouvoirs)

Décret n°2021-35 du 15/01/2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16.10.2020 et n°2020-1310 du 29.10.2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Décret n°2021-99 du 30 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16.10.2020 et n°2020-1310 du 29.10.2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Décret n°2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

**ORDRE DU JOUR** :

- ▲ Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 16 mars 2021
- ▲ Acquisition du bien immobilier cadastré C680 lotB situé 2 rue de Champfleury à Villeblevin
- ▲ Plan de financement : Rénovation de salles de classe à l'école primaire
- ▲ Plan de financement : Rénovation façade et fenêtres de la Poste
- ▲ Informations diverses

**1) Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2021**

Rectification : Mme Nathalie DE PANDIS le 16 mars 2021 est absente excusée et non absente, un mail de sa part ayant bien été adressé le 14 mars 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**\*\* Arrivée de M. Beaumont\*\***

## **2) Acquisition du bien immobilier cadastré C680 lotB situé 2 rue de Champfleury à Villeblevin**

M. le Maire expose que le bien immobilier cadastré C680 lot B situé 2 rue de Champfleury à Villeblevin est mis en vente suite au décès du propriétaire.

Son acquisition permettrait de constituer un ensemble immobilier puisque ce bien est attenant au bâtiment accueillant la mairie.

Cela permettrait d'y déménager la bibliothèque dont la superficie du local actuel est devenue très insuffisante. Ce bien a été estimé à 115 000 euros, hors frais de notaire.

L'opportunité de l'achat de cet ensemble immobilier a été abordée en conseil municipal lors du vote du budget 2021, il convient désormais de se positionner.

M. Beaumont demande quels travaux sont à réaliser pour aménager ce bâtiment.

M. le Maire répond qu'il y aura des travaux d'électricité, mise en place d'une rampe PMR et démolition de cloisons, après avis pris auprès d'un maçon, il y a très peu de murs porteurs. L'essentiel de ces travaux seront réalisés en régie.

M. Beaumont trouve que l'on se précipite sur cet achat et qu'il aurait été judicieux de faire visiter le logement à l'ensemble des membres du conseil avant une prise de décision.

M. le Maire répond que suite au récent décès de la propriétaire, la maison a été mise en vente. Il faut donc se positionner très rapidement pour ne pas laisser passer une opportunité, qui avait été maintes fois évoquée lors de discussions avec l'équipe municipale précédente. Il n'y a donc pas de précipitation, mais la réalisation d'une opportunité communale qui a, de plus, été manifestée par l'équipe actuelle, de par son inscription au budget primitif 2021.

M. Beaumont précise toutefois que ce projet a du bon sens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de l'acquisition du bien immobilier situé 2 rue de Champfleury à Villeblevin (89340) cadastré C680 lotB, succession de Mme Nelly VENTROUX
- FIXE le prix de cette acquisition à la somme CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000€) hors frais de notaire
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune
- DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

## **3) Plan de financement : Rénovation de salles de classe à l'école primaire**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération concernant les travaux de rénovation de salles de classes de l'école primaire prévus au budget 2021.

M. le Maire précise que ces travaux consistent en une remise en état du réseau de chauffage et d'isolation par l'intérieur de deux salles classes qui présentent un état de vétusté et une déperdition énergétique.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation des travaux
- Charge Monsieur le Maire des formalités pour l'octroi de subventions, telle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet
- Charge Monsieur le Maire des consultations
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
- Adopte le plan de financement joint en annexe 1.

## **4) Plan de financement : Rénovation façade et fenêtres de la Poste**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération concernant les travaux de rénovation de la façade et des fenêtres du bâtiment de la Poste (Agence Postale Communale) prévus au budget 2021.

M. le Maire précise que ces travaux consistent en la rénovation des façades en enduit et à changer les volets et fenêtres.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter le plan de financement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation des travaux
- Charge Monsieur le Maire des formalités pour l'octroi de subventions, telle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitres prévus à cet effet
- Charge Monsieur le Maire des consultations
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
- Adopte le plan de financement joint en annexe 2.

### **5) Informations diverses**

Informations de Monsieur le Maire :

- Les travaux de rénovation globale de l'éclairage public en LED commenceront d'ici une quinzaine de jours.
- L'ancienne cuve à fuel située en dessous de l'escalier extérieur de secours incendie de l'école primaire a pu être dégazée et évacuée ce qui va permettre de procéder au remplacement de cet escalier de secours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00  
Le Maire, Thierry SPAHN



Documents en annexe :

### **ANNEXE N°1 : Plan de financement du projet de rénovation de salles de classes à l'école primaire (délibération n° 17 /2021)**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Remise en état du réseau chauffage	4 250€		
Isolation	30 015.42€		
		DETR (40% rénovation bâtiments scolaires)	13 706.17€
		Autofinancement	20 559.25€
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>34 265.42 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>34 265.42 €</b>

### **ANNEXE N°2: Plan de financement du projet de rénovation de la façade et des fenêtres de la Poste (délibération n°18 /2021)**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Huisseries : Fenêtres et volets	20 059.00€		
Rénovation Façade 4 côtés	42 084.88 €		
		DETR (40% rénovation bâtiments communaux)	24 857. 55€
		Autofinancement	37 286. 33€
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>62 143.88 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>62 143.88 €</b>

